DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique.

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières » pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la Communication pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Anne HALLER, Directrice « Gestion des aides » pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur de l'International pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives » pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise LANGEVIN-MIJANGOS, Directrice « Régularité et sécurité des procédures » pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Secrétaire Général pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur et d'un délégataire sus mentionné, les actes relevant des attributions de la direction concernée doivent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Jean-Philippe D'ISSERNIO ou Patrice GERMAIN ou par Madame Anne HALLER.

Article 2 : Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil sous bois, le 19 février 2009

Le Directeur

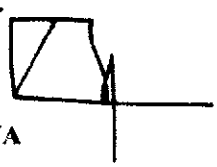

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Secrétariat général

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BARBE, Chef de l'unité Achat pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, Chef du domaine Marchés publics pour les actes relevant des attributions de ce domaine ;

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, Chef de l'unité Contrôle de Gestion pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Claude MAYOUX, adjoint au chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle JOLLET-BOULANGER, Chef de l'unité Logistique ARBORIAL pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie BARRA, Chef de l'unité Courrier Impression pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, Chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Pierre NOTARIANNI, Chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, adjoint au chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROULLE, Chef de l'unité Etude et Développement pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, Chef de l'unité Infrastructure et Production pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUFRAISSE, Chef de l'unité Urbanisation et AMO pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick CAZENAVE-LOUSTALET, Chef de l'Inspection pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LE FAUCHEUR Chef de l'unité région pour les actes relevant des attributions du service.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, Chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLEE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Chef du service des Ressources Humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, Chef de l'unité Carrières et rémunérations pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, Chef de l'unité emplois, compétences et dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, responsable de la mission fusion et méthodes pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mme DE SMET, adjointe au chef de l'unité emplois, compétences et dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009

Fait à Montreuil S/Bois, le 19 février 2009

Le Directeur

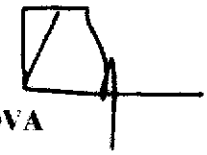

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Direction Marchés, Etudes et Prospectives,

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Mme Caroline DESGRANGES, Chef de l'unité Enquêtes et Données Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. Daniel ANDRE, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à M. Xavier ROUSSELIN, Chef de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise BRUGIERE, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à M. Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc GURTLER, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M Alain PAULY Chef de la Mission diffusion-qualité pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 5 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil S/Bois, le 19 février 2009

Le Directeur

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Gestion des aides

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à M. BOUNEAU, Chef de la Cellule Gestion de Crise pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Mme GALLOT LAMPERT, adjoint au chef de la cellule gestion de crise pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. GOUT, Chef du service des Aides Communautaires Transverses pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à M. DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Mme BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, produits transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. CANDAR, Chef de l'unité Stockage et Restructuration Sucrière pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DEHEN, délégation de signature est donnée à Mme WEISS et Mme LESCOUARCH pour tout ce qui concerne la gestion des plus démunis, Mme PINTO pour l'ordonnancement des dépenses Lait scolaire, Mme KOESSLER et M MAY pour l'ordonnancement et les courriers standards Beurre des collectivités, Mme ROULAND pour le Lait scolaire et Fruits à la récré pour l'ordonnancement et les courriers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOUVARD, délégation de signature est donnée à M. STASSI et à Mme ANGRAND de l'Unité Restitutions, produits transformés et certificats sur les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. CANDAR, délégation de signature est donnée à Mme BRIFFAULT pour le stockage public et privé, Mme BRINDEL pour le sucre industriel, Mme RONDEAU pour les aides relatives à la restructuration de l'industrie sucrière.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. CHESNEL, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Mme PENET, Chef de l'unité OCM Viticoles – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. ATHEA, Chef de l'unité Aides aux Entreprises Viticoles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Mme EMERY, Chef de l'unité Pêche et Règlement Apicole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. RODDE, adjoint au Chef de l'Unité Pêche et règlement apicole pour les actes relevant des attributions de l'Unité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme EMERY et de M. RODDE, délégation de signature est donnée à Mme OBERTI pour les aides relatives à l'Apiculture, M. DEFAUCONPRET pour les aides relatives au FEP (Fonds Européens pour la Pêche).

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. CHAUVET Chef du service des Aides Nationales spécifiques pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Mme OBERTI, Chef de l'unité Aides à la Promotion pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. NOBLET, Chef de l'unité Aides aux Exploitations pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Mme TARASSENKO, Chef de l'unité CPER – Aides aux Filières-FCO pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TARASSENKO, délégation de signature est donnée à Mme LEPAINGARD pour les aides FCO.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. CHATELUS Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à M. SIDOIS, Chef de l'unité Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à M. JANVIER, Chef de l'unité Suite des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de M. JANVIER, Chef de l'unité Suite des Contrôles, délégation de signature est donnée à Mme FAVRA, Mme RAIMBAULT-MARCHAU, et Mme ROLLIN pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 :

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, chef de la délégation nationale de Libourne pour les actes ci-dessous relevant des compétences et attributions de la délégation nationale de Libourne :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels ou énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- Les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires de recettes sans limite de montant,
- les actes d'ordonnancement des dépenses pour les mesures relevant des contrats de projets, les conventions de fonctionnement avec les comités économiques fruits et légumes, et les mesures nationales dont la gestion est confiée aux délégations régionales (notamment l'aide à l'investissement dans les caves particulières).

6.1
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DULUC :

Délégation est donnée à Monsieur Edgar GUINEL et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de la délégation nationale de Libourne,

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Madame Bernadette MARTY pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de la Division des Interventions Viticoles de la délégation nationale de Libourne :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des fonctions dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant.
- Les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires de recettes sans limite de montant

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels ou énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Article 7

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, de Longuefuye et de Gièvres.

à Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle,
à Mademoiselle Julia DESTAINVILLE, Port-la-Nouvelle,
à Madame Isabelle BRETAUDEAU, responsable de l'entrepôt de Longuefuye,
à Monsieur Georges MEIGNAN, Longuefuye,
à Madame Françoise GILOT/LECLERC, responsable de l'entrepôt de Gièvres
à Monsieur Gérald DUPONT, Gièvres

- Documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :
à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle,
à Monsieur Joseph CHAUVEAU sur l'entrepôt de Longuefuye.

Article 8 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009

Fait à Montreuil S/Bois, le 19 février 2009

Le Directeur

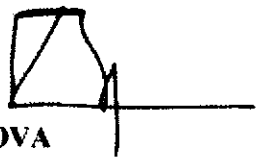

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian BERNADAT, Responsable de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLIARD, adjoint au Responsable de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 2 : Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil sous bois, le 19 février 2009

Le Directeur

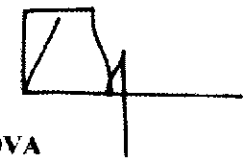

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Direction Animation des filières

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, Adjoint au Directeur Animation des Filières pour les actes relevant des attributions de la Direction.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Entreprises et Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel de MONTJOYE, Chef de l'unité Journaux de Bords (Logbooks) pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés ;

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Emmanuel de MONTJOIE, chef de l'unité Journaux de Bords, délégation de signature est donnée à Madame Caroline CLAVIER pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves KERVEILLANT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Yves KERVEILLANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame Anne JOSEAU, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de l'Antenne de La Rochelle pour :

-Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale ;
-Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de l'Antenne de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6

Délégation est donnée à M. Pierre SPEICH, Chef de l'Antenne de Volx, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de M. Pierre SPEICH, Chef de l'antenne de Volx, délégation est donnée à M. Claude CHAILAN à Mme Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

Article 7 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil S/Bois, le 19 février 2009

Le Directeur



Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Direction « International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice LAFALLISSE, Chef du service Affaires Internationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée Mr Florent BIDAUD, Chef de l'unité Coopération Internationale pour les actes relevant des attributions de l'unité :

Délégation de signature est donnée Mme Véronique LOOTEN, Chef de l'unité de Promotion et de Connaissance des Marchés à l'International pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Maryse SABOULARD pour les actes relevant des attributions du service Appui aux Exportateurs.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence SCARSI, Chef de la Mission Europe pour les actes relevant des attributions de la mission.

Article 4 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil S/Bois, le 19 février 2009

Le Directeur

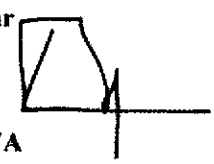

Fabien BOVA

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Secteurs

Article 1er :

Délégation de signature est donnée aux interlocuteurs désignés ci-dessous pour les actes relevant des attributions de leur secteur

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil sous Bois, le 19 février 2009.

Le Directeur

Fabien BOVA

Secteurs	Interlocuteurs
ALSACE	M. Cubero Jean-Claude
AQUITAINE	M. Lizée Patrick
AUVERGNE	Mme Leroy Isabelle
Basse-NORMANDIE	M. Mouchel François
BOURGOGNE	M. Castanié François
BRETAGNE	M. Buttet Jean-Philippe
CENTRE	M. Bonhomme Yves
CHAMPAGNE-ARDENNE	M. Aubry Dominique
CORSE	M. Bagard Alain
FRANCHE-COMTE	M. Leclerc Luc
Haute-NORMANDIE	M. Martinais Franck
Ile-de-France	M. Moreau Philippe
LANGUEDOC-ROUSSILLON	M. Labruyère Pierre
LIMOUSIN	Mme Barrière Isabelle
LORRAINE	M. Cubero Jean-Claude
Midi - PYRENEES	M. Chevrier Jean-Gabriel
NORD-PAS-de-CALAIS	Mme Manousso Antoinette
PAYS-DE-LA-LOIRE	M. Rayer Pierre
PICARDIE	Mme Meunier Michèle
POITOU-CHARENTES	M. Léger Hervé
P A C A	M. André François
RHONE-ALPES	M. Fieux Frédéric

DECISION

Le Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu le Livre VI (nouveau) du Code Rural, notamment les articles L.621-1 à L.621-6, et R.621-55,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 22 janvier 2009 portant nomination du Directeur de l'Office National Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales,

Vu la décision du 19 février 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

A compter de la prise d'effet des décisions d'affectation des agents aux postes concernés, il est décidé,

Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, adjointe à la directrice, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Liliane TORLET, Chef du service Régularité des procédures, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DUBOIS, chef du service Sécurité des systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, adjointe au chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions de l'entité.

Article 5 :
Cette décision prend effet à compter du 23 février 2009.

Fait à Montreuil sous bois, le 19 février 2009.

Le Directeur

Fabien BOVA